



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024

ID : 059-215903832-20241202-DC_2024_077-AU

Républ

Département du Nord

Ville de Marly

Service : Marchés Publics

J.N.V / NAB

DC2024-077

DÉCISION DU MAIRE

Objet : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE DIVERS SECTEURS DE LA VILLE

Lot N° 3 : Entretien du patrimoine arboré

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire, et notamment les articles L2194-1, R2194-2, R2194-5 et R2194-7

Vu la délibération n° 22-51 en date du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°22-52 valant règlement intérieur de la commande publique,

Vu le rapport de la commission d'appel d'offres du 19 juillet 2022,

Vu la délibération n°22-49 autorisant M. le Maire à signer les marchés entretien des espaces verts de différents secteurs de la ville.

Considérant la nécessité de prolonger la durée du marché jusqu'au 28 février 2025 afin d'éviter une rupture de services dans l'attente de l'effectivité de la prochaine mise en concurrence.

DÉCIDE

La prolongation du marché attribué à la société PERILHON ELAGAGE jusqu'au 28 février 2025 constituant une modification non substantielle et de faible montant du marché.

L'incidence financière sera induite par les prestations effectivement réalisées suivant le bordereau des prix unitaires.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 2 décembre 2024

Le Maire,
Jean-Moël VERFAILLÉ



*Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 17/12/2024
et de la publication le 17/12/2024*